Québec

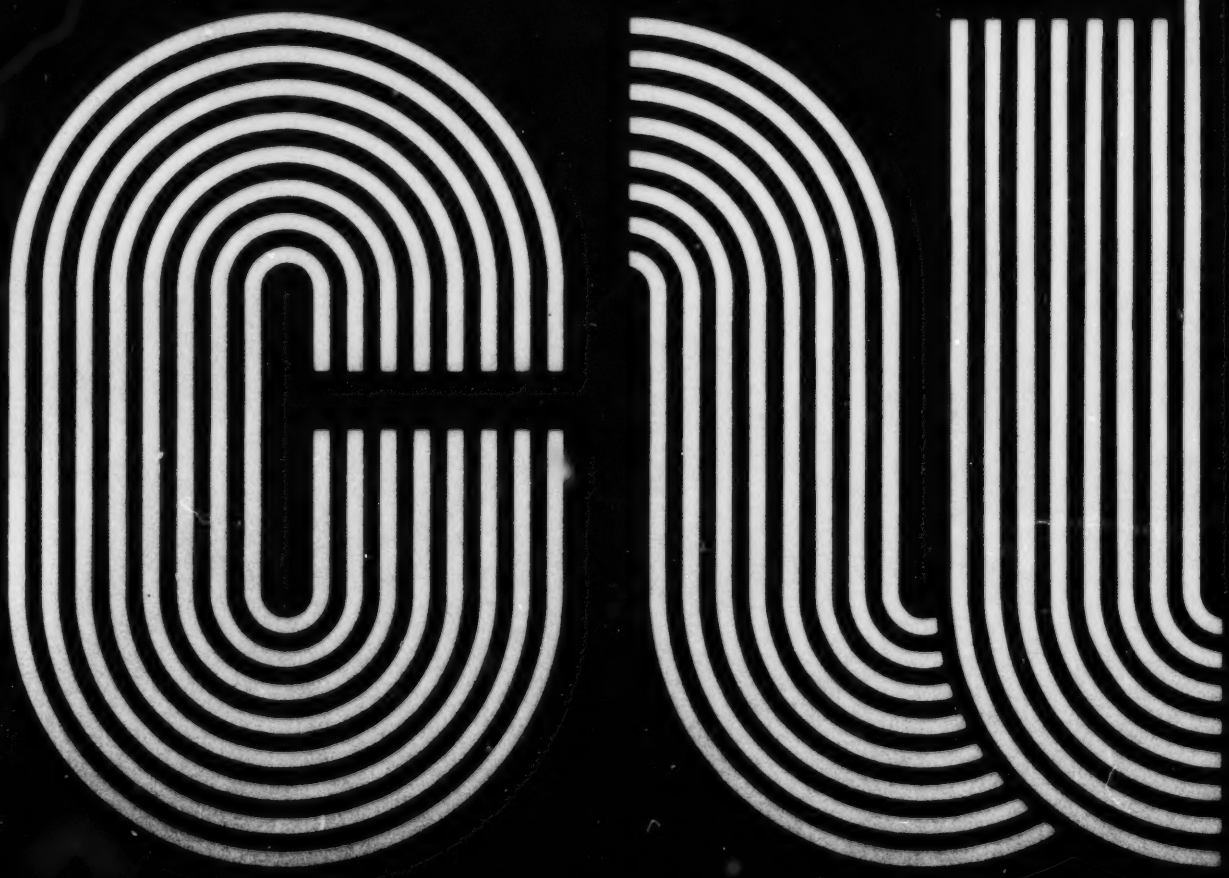

DEUX PROGRAMMES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAC) APPROUVÉS À TITRE EXPÉRIMENTAL EN 1979

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0059

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.11
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17235-3

Résumé

Dans son avis no 78.13, daté du 15 février 1979, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, à titre expérimental pour cinq ans:

- un programme de maîtrise en ressources et systèmes;
- un programme de maîtrise en productivité aquatique.

L'Université du Québec a procédé à l'ouverture de ces deux programmes en septembre 1980 puis, en novembre 1986, a transmis au Comité des programmes les rapports d'évolution requis.

L'examen de ces rapports révèle que, si l'évolution des deux programmes a été satisfaisante dans l'ensemble, jusqu'à présent ils n'ont produit que peu de diplômés et ont souffert d'un taux d'abandon élevé. Le Conseil juge donc préférable de recommander le maintien, pour une période supplémentaire de trois ans, du caractère expérimental imposé à ces programmes depuis leur implantation.

Table des matières

1. MAÎTRISE EN RESSOURCES ET SYSTÈMES (UQAC) 1

1.1 Identification du programme 1
1.2 Historique du dossier 1
1.3 Examen du rapport d'évolution 1
1.4 Recommandation 2

2. MAÎTRISE EN PRODUCTIVITÉ AQUATIQUE (UQAC) 4

2.1 Identification du programme 4
2.2 Historique du dossier 4
2.3 Examen du rapport d'évolution 4
2.4 Recommandation 6

1. MAÎTRISE EN RESSOURCES ET SYSTÈMES (UQAC)

1.1 Identification du programme

- Nom du programme:	maîtrise en ressources et systèmes
- Appellation et abréviation du grade:	maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.)
- Établissement:	Université du Québec (UQAC)

1.2 Historique du dossier

Dans son avis no 78.13, daté du 15 février 1979, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation:

> "d'autoriser, à titre expérimental et pour une période de cinq années au terme de laquelle l'établissement devra produire un rapport d'évolution au Comité conjoint des programmes, l'implantation, à l'Université du Québec à Chicoutimi, d'un programme de deuxième cycle en systèmes et ressources[1], conduisant à l'obtention du grade de Maître ès Sciences appliquées (M.Sc.A.)."

En septembre 1980 l'Université du Québec a procédé à l'ouverture de son nouveau programme puis, en novembre 1986, elle a transmis au Comité des programmes le rapport d'évolution demandé par le Conseil.

1.3 Examen du rapport d'évolution

Au départ le Conseil désire souligner le caractère très complet et l'excellente facture du rapport d'évolution préparé par l'UQAC.

---

1. En fait le projet de nouveau programme évalué par le Comité des programmes en était un de "maîtrise en ressources et systèmes". Cette inversion des termes du nom du programme dans le texte de la recommandation du Comité puis dans l'avis du Conseil s'explique vraisemblablement par le fait que le projet, avant sa réception par le Comité, lui avait été annoncé par l'UQ comme en étant un de "maîtrise en ingénierie des systèmes et des ressources".

De manière générale, ainsi que le révèlent des sondages effectués auprès de ces trois groupes, le programme répond aux attentes des étudiants, des diplômés et des employeurs.

Cependant, de septembre 1980 à septembre 1986 le programme n'a produit que huit diplômés. Il est vrai que, en septembre 1986, deux étudiants venaient de déposer leur mémoire et que sept autres étaient en phase de rédaction de mémoire.

Le seul autre problème auquel sont confrontés les responsables du programme consiste en un taux d'abandon élevé, se chiffrant à 52%. En effet, sur les quatre-vingt-un étudiants qui se sont inscrits au programme, quarante-deux ont abandonné. Mais le Département des sciences appliquées est très conscient de ce problème, dû en grande partie à une forte proportion de clientèle à temps partiel. Toute une série de mesures ont été prises et envisagées pour y porter remède et elles ont déjà commencé à porter fruits. Entre autres résultats, depuis la session de l'automne 1984 les étudiants à temps complet sont plus nombreux que les étudiants à temps partiel parmi les nouveaux inscrits, alors que cela avait toujours été l'inverse.

Dans ces conditions, le Conseil juge préférable de recommander le maintien du caractère expérimental imposé au programme, pour une période supplémentaire de trois ans.

1.4 Recommandation

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 78.13 (15 février 1979) ayant recommandé au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de maîtrise en ressources et systèmes;

ATTENDU l'implantation de ce programme en septembre 1980;

CONSIDÉRANT la soumission par l'Université du Québec, en novembre 1986, du rapport d'évolution requis;

NONOBSTANT la nature satisfaisante, dans l'ensemble, dudit rapport d'évolution;

CONSIDÉRANT le petit nombre de diplômés produits par le programme depuis son implantation;

CONSIDÉRANT le taux d'abandon élevé qui s'observe dans le programme;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1. de maintenir, pour une période supplémentaire de trois
(ans, le caractère expérimental imposé au programme de
(maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du
(Québec (UQAC) depuis son implantation;
(
(2. d'inviter l'Université du Québec à soumettre au Comité
(des programmes, à l'issue de cette période expérimen-
(tale prolongée, un rapport d'évolution complémentaire
(sur ce programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 178e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 février 1987.

2. MAÎTRISE EN PRODUCTIVITÉ AQUATIQUE (UQAC)

2.1 Identification du programme

- Nom du programme: maîtrise en productivité aquatique

- Nom et abréviation du grade: maîtrise ès sciences (M.Sc.)

- Nom de l'établissement: Université du Québec (UQAC)

2.2 Historique du dossier

Dans son avis no 78.13, daté du 15 février 1979, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation:

> "d'autoriser, à titre expérimental et pour une période de cinq années, au terme de laquelle l'établissement devra produire un rapport d'évolution au Comité conjoint des programmes, l'implantation, à l'Université du Québec à Chicoutimi d'un programme de deuxième cycle en productivité aquatique conduisant à l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M.Sc.)."

En septembre 1980, l'Université du Québec a procédé à l'ouverture de son nouveau programme puis, en novembre 1986, elle a transmis au Comité des programmes le rapport d'évolution demandé par le Conseil.

2.3 Examen du rapport d'évolution

L'examen de ce rapport, d'une qualité d'ailleurs égale à celle du précédent, révèle que, dans l'ensemble, l'évolution du programme a été satisfaisante.

Néanmoins si vingt-trois inscriptions ont été enregistrées dans ce programme, huit diplômes seulement y ont été décernés. Certes, d'ici la fin d'avril 1987 cinq autres mémoires devraient être déposés.

En outre, le programme doit faire face à deux problèmes: un taux d'abandon assez élevé et une clientèle étudiante insuffisamment variée sur le plan de sa provenance disciplinaire.

Sur vingt-trois étudiants qui se sont inscrits au programme dix ont abandonné en cours d'études, ce qui donne le taux d'abandon relativement élevé de 43%. Deux causes principales expliqueraient ces abandons: un "changement d'orientation" et un "manque de disponibilité". La deuxième cause semble avoir surtout joué puisque sur les dix étudiants qui ont quitté le programme avant de l'avoir terminé six étaient inscrits à temps partiel. Plusieurs mesures ont été adoptées pour raccourcir la durée des études dans le programme et elles devraient contribuer, selon le Conseil, à diminuer le nombre d'abandons, notamment chez les étudiants inscrits à temps partiel.

Le programme a été conçu pour aborder la question de la productivité aquatique sous un angle pluridisciplinaire. C'est la raison pour laquelle il est ouvert aux détenteurs d'un baccalauréat en biologie, en chimie, en mathématiques, en physique, voire en géographie. Jusqu'à maintenant cette pluridisciplinarité s'est davantage observée chez les professeurs que chez les étudiants. En effet, les huit professeurs enseignant dans le programme se ventilent ainsi: trois biologistes, deux chimistes, un biochimiste, un physicien et un mathématicien. Par contre, les étudiants ont vu la maîtrise en productivité aquatique comme un programme "à saveur biologique", si bien que jusqu'à l'automne de 1985 seuls des biologistes s'y étaient inscrits. Les responsables du programme, sensibles à cette situation, ont mis au point une politique de recrutement plus adaptée; elle a commencé à porter fruits, puisqu'à la session d'automne de l'année 1985, deux bacheliers en chimie se sont inscrits.

Dans ces conditions le Conseil juge préférable de recommander le maintien, pour une période supplémentaire de trois ans, du caractère expérimental imposé au programme.

2.4 Recommandation

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 78.13 (15 février 1979) ayant recommandé au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de maîtrise en productivité aquatique;

ATTENDU l'implantation de ce programme en septembre 1980;

CONSIDÉRANT la soumission par l'Université du Québec, en novembre 1986, du rapport d'évolution requis;

NONOBSTANT la nature satisfaisante, dans l'ensemble, dudit rapport d'évolution;

CONSIDÉRANT le petit nombre de diplômés produits par le programme depuis son implantation;

CONSIDÉRANT le taux d'abandon assez élevé qui s'observe dans le programme;

CONSIDÉRANT que le programme n'a pas encore réussi à atteindre ses objectifs sur le plan de la diversité de provenance disciplinaire de sa clientèle;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1. de maintenir, pour une période supplémentaire de trois
(ans, le caractère expérimental imposé au programme de
(maîtrise en productivité aquatique de l'Université du
(Québec (UQAC) depuis son implantation;
(
(2. d'inviter l'Université du Québec à soumettre au Comité
(des programmes, à l'issue de cette période expérimen-
(tale prolongée, un rapport d'évolution complémentaire
(sur ce programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 178e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 février 1987.